

Réf: Dossier N° : 48364

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « FLASH CAR » en abrégé «F.C SARLU »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE NON LOIN 22 ARRDT, 05
BP 1799 ABIDJAN 05**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09 Avr. 2018, et enregistrés au CEPICI le 12 Avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « FLASH CAR » en abrégé «F.C SARLU ».

Objet: Location de véhicules ; Tourisme ;Conseils et lobbying ;Prestations diverses .

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE NON LOIN 22 ARRDT, 05
BP 1799 ABIDJAN 05**

GERANT: Madame N'GUESSAN LAETITIA MARIE URSULA KOKO.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-09861 du 12/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°9203 du 12/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

